

Samedi 21 janvier 2012

Nice

## CORRECTIONNELLE

# Trafic de stups à la Bornala : trois condamnés restent en prison

Un taxi qui prend peur, une course-poursuite qui s'engage, la PJ qui fait feu, un policier légèrement blessé et une équipe de dealers arrêtée. Il y avait eu du sport, le 3 février 2011, du boulevard Virgile-Barel au centre-ville. Un an après, six prévenus d'une vingtaine d'années étaient jugés hier, lors d'une audience marathon devant la 6<sup>e</sup> chambre correctionnelle présidée par Patrick Véron. Trois d'entre eux restent en prison.

Dans les affaires de stups, la quantité saisie ne dicte pas le quantum de la peine. La preuve dans cette affaire qui « n'atteint pas des sommets himalayens », dicit le procureur Jean Coutton. La brigade des stups n'avait pu mettre la main que sur 27 g de shit, mais identifié plusieurs centaines de grammes dans les transactions. La coke ? Seul l'un des prévenus, Alessandro Puddu, a été condamné pour avoir trempé les doigts dedans.

Il a écopé de trois ans ferme, dont dix-huit mois avec sursis mise à l'épreuve (contre trois ans requis). Badr El Arraje, identifié comme le meneur de ce « petit trafic entre amis », dicit M<sup>e</sup> Mohamed Kassoul, écope de trois ans dont un an SME (quatre ans requis). Trois ans dont 15 mois SME pour Marouane El Gares, deux ans dont 14 mois SME pour Mohamed Trabelsi, et huit mois contre Mohamed El Gares (3 ans requis à chaque fois). Deux

des condamnés ont purgé leur peine. Quant à la prévenue, contre qui était requis un an, elle a été relaxée. Le taxi n'avait pas été poursuivi. Et l'un des avocats de la défense<sup>(1)</sup>, M<sup>e</sup> Adrien Verrier, avait porté plainte contre la police. Mais l'enquête de l'IGPN, concluant à une intervention dans les règles, fut classée sans suite.

C. C.

(1) Complétée par M<sup>es</sup> Sarah Caminiti, Guillaume Carré, Mastaneh Djazayeri et Audrey Guillotin.